

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du mardi 21 mai 2024

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles - Mme BIGAY Laurie – M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme JACQUESSON Anne-Catherine - Nadège CHAMBON (7 présents).

Secrétaire de séance : Mme BIGAY Laurie

La séance est ouverte à 18h 15

→ **DELIBERATION N°1 : Déneigement voirie communale : aide Département**

Le Maire présente au Conseil Municipal que le Département apporte une aide aux dépenses de déneigement sur les voies communales. Le coût total du déneigement pour la voirie communale pour la saison hivernale 2023-2024 s'élève à 5 743,62 € pour 14,44 km de voirie communales soit 397,75 € par km

le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°2 : Participation au Fond Unique au Logement.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion du fonds Unique au Logement qui a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Pour ce faire le Département demande à chaque commune une participation financière à hauteur de 0,45 euros par habitant et par an. Le montant pour notre commune s'élèverait à

- **Pour 93 habitants la contribution s'élèverait à $93 \times 0,45 = 41,85$ euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette participation

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3 : Versement subvention Sou des Écoles Le Cheylard**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que les communes qui accueillent les enfants de notre village dans leurs école nous demandent une participation chaque année de l'ordre de 1000 euros

La commune de Le Cheylard ne sollicite pas l'application réglementaire obligatoire à savoir 1659,20 € par enfant en maternelle et 726,60 € par enfant en primaire, mais suggère de prendre en compte la requête de l'association le Sou des École du Cheylard qui nous demande une participation financière pour la scolarité d'un enfant à l'école élémentaire sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose la somme de 1000 euros au sous des Écoles du Cheylard pour participer à la scolarité et décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2024..

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4 : Nouveaux statuts Val'Eyrieux**

Monsieur le Maire indique que cette modification de statuts a pour but de :

- Supprimer de la partie « II-4/ construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêts communaux » le boulodrome couvert de Rochepaule
- Mettre à jour la partie « II-5/Action sociale »

M. le Maire propose d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N° 5 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le maire a présenté au Conseil Municipal que vu le décret 2023-1006 du code général de la fonction publique, il y a possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle annuelle aux agents.

Les montants mentionnés dans les textes feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 soit 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le versement de cette prime annuelle

Pour: 7 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°6 : Subvention maison médicale de Fay sur Lignon**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été évoqué au Conseil Municipal du 28 février 2023 le projet de maison médicale à Fay sur Lignon suite au courrier d'information de monsieur le Maire de Fay sur Lignon du 7 février 2023.

Le Conseil Municipal qui doit se prononcer sur une participation à verser à la commune de Fay sur Lignon sous forme de subvention pour ce projet, décide de verser 1000 euros

Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses:

- En accord avec le prestataire de déneigement, le Maire rencontrera le Maire de La Rochette pour que les prestations de déneigement des voies communales de la Rochette soient en gestion directe avec cette commune.

- Le maire informe le Conseil Municipal sur la problématique du nombre de panneaux d'affichage nécessaires pour les élections au Parlement Européen (38) et de la place requise. Il est évoqué l'organisation de la tenue du bureau de vote le dimanche 9 juin.

- La journée citoyenne habituelle se tiendra le samedi 8 juin.

- le Maire rappelle que des conseillers se sont proposé pour faire le marquage des limites de parcelles de bois que devait réaliser l'ONF. A faire avant fin juin.

- Le Conseil Municipal réfléchit aux tarifs de location de la salle d'oeuvre sous forme de dons à la mairie. Il est évoqué 80 € plus le dépôt d'une caution de 200 €. l'utilisation de la salle dans le cadre d'obsèques restera gratuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30